

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SIVU DU RPI SORDE L'ABBAYE-ST CRICQ DU GAVE-CAUNEILLE**

<b>Nombre de membres en exercice : 9</b>
<b>Présents : 8</b>
<b>Votants : 8</b>

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN  
Le neuf du mois d'avril à dix-huit heures  
Le Comité Syndical du SIVU DU RPI SORDE/ST CRICQ/CAUNEILLE  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SORDE L'ABBAYE, sous la Présidence de Mme LABORDE Marie-Françoise, Maire de Sorde l'Abbaye.  
Date de convocation : 19/03/2020  
Présents : LABORDE Marie-Françoise, THUILLIER Fabienne, BROUSTICK Marie-Laure (Sorde l'Abbaye), ROUIZEM Marine, SAINTAMON Yves (Cauneille), SAPHORE Grégory, MENDEZ Marylène, DUCASSE Nathalie (St Cricq du Gave),  
Absent Excusé : DAMIANI Christian  
Également présents en tant qu'instituteurs : MOREIRA Séverine, TRICKETT Fiona  
Également présents en tant que parents d'élèves : BOISSIERE Claire, CAZAUX Mylène  
Mme BROUSTICK Marie-Laure été élue secrétaire de séance.

**2021-001- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020**

Mme la Présidente expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par M. Jérôme REDON, receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Mme La Présidente le vise et certifie le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Les compte de gestion est ensuite soumis au vote du Comité Syndical en même temps que le compte administratif.

**A l'unanimité des présents,  
Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,**

Vote de compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**2021-002- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le Conseil d'Administration à l'unanimité des présents, réuni sous la présidence de Mme LABORDE Marie-Françoise, vote le compte administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

**En Investissement :**

Dépenses	Prévu :	99,00
	Réalisé :	0,00
	RAR :	0,00
Recettes	Prévu :	99,00
	Réalisé :	0,00
	RAR :	0,00

**En fonctionnement :**

Dépenses	Prévu :	135 870,00
	Réalisé :	112 640,74
	RAR :	0,00
Recettes	Prévu :	135 870,00
	Réalisé :	109 868,93
	RAR :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice :**

➤ Investissement :	99,61
➤ Fonctionnement :	19 898,75
➤ Résultat global :	19 998,36

**2021-003- AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Le Conseil d'Administration à l'unanimité des présents, réuni sous la présidence de Mme LABORDE Marie-Françoise, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

**Considérant** qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

➤ Un déficit de fonctionnement de	2 771,81
➤ Un excédent reporté de	22 670,56
➤ Soit un <b>excédent cumulé</b> de clôture de	19 898,75
➤ Un excédent d'investissement de	99,61
➤ Un résultat de clôture de 2020	0,00
➤ Soit un résultat cumulé de clôture de	99,61

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

➤ RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	19 898,75
➤ AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
➤ SOIT UN EXCEDENT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) DE	19 898,75
➤ UN RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	99,61

**2021-004- VOTE DU BP 2021**

Vote des nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

**Investissement :**

Dépenses : 0.00

Recettes : 0.00

RAR : 0.00

**Fonctionnement :**

Dépenses : 145 000.00

Recettes : 145 000.00

RAR : 0.00

## 2021-005- TARIFS DES REPAS DISTRIBUÉS AUX ENFANTS DU RPI SORDEST CRICQ-CAUNEILLE

Madame la Présidente expose aux membres du conseil que les tarifs de la cantine sont fixés et restés inchangés depuis la rentrée 2012 à 2 € pour les enfants et 4 € pour les adultes.

Compte tenu de l'augmentation des denrées (de 1.62 € HT en 2013 à 1.88 € HT en 2021, soit + 16%) et de tous les frais annexes,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents,

**DECIDE** de fixer le prix du repas à 2.20 euros pour les enfants et 4.30 euros pour les adultes à compter de la rentrée de septembre 2021.

**AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 2021-006- ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Madame la Présidente informe les membres du comité syndical que, suite à la décision de la commission de surendettement du 13-12-2020 concernant les sommes dues par une administrée du RPI, M. Le Comptable nous demande de procéder à l'annulation de titres de 2019, concernant des paiements de la cantine scolaire.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces titres dont le montant s'élève à 78 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents,

- **DECIDE** l'admission en non-valeur de 78 €
- **AUTORISE** le mandatement suivant :
  - Mandat de 78 € au compte 6552.

### Questions diverses :

La réflexion sur de nouvelles filières d'achat pour les repas des enfants est toujours en cours : à partir du 26 avril 2021, tous les desserts seront fournis pas des distributeurs locaux : fruits, yaourts, compotes,... Puis à partir de la rentrée de septembre 2021, 1 à 2 repas par semaine seront entièrement confectionnés « maison » avec des partenaires locaux.

La réunion est levée à 19H.

Suivent les signatures

<b>NOM</b>	<b>SIGNATURES</b>
Christian DAMIANI	
Marine ROUIZEM	
Yves SAINTAMON	
Grégory SAPHORE	
Marylène MENDEZ	
Nathalie DUCASSE	
Marie-Françoise LABORDE	
Fabienne THUILLIER	
Marie-Laure BROUSTICK	